

Quelques précisions à l'attention de M. Aulombard, suite à l'article paru ce jour dans la presse :

Comme démocrate, je ne contesterai pas les propos de M. Aulombard, je me permettrai simplement de lui faire remarquer qu'il est membre du Bureau et qu'à ce titre il participe à la gouvernance de la CCPA dont il critique la gestion. Si elle ne lui convenait pas, je lui pose simplement la question suivante : pourquoi êtes-vous toujours membre du Bureau ?

Je pose d'ailleurs la même question à Georges Reverte qui, lors du Conseil du 18 avril, répondant à une question de la conseillère Isabelle Szymansky, a reconnu avoir été laxiste ? Cela veut dire quoi ?

Ce que dit Alain Bonnery que ces élus refusent leurs responsabilités, est vrai.

J'ai proposé un budget qui repose sur la solidarité entre communes et communauté de communes, dans l'esprit des premières recommandations de la Chambre Régionale des Comptes, pour ne pas aggraver la pression fiscale déjà élevée sur le territoire de la CCPA. Ce n'est pas le choix de messieurs Aulombard et Reverte, et ils ont monté une cabale pour que l'État augmente la fiscalité, à la place du Conseil Communautaire qui se trouve aujourd'hui dessaisi de ses prérogatives fiscales.

C'est un calcul machiavélique et je vais travailler à son échec.

Je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour que le service public soit maintenu, en dépit de la baisse des ressources de la CCPA en grande partie due au recul de la démographie, et qui a des conséquences sur l'activité économique, la fermeture de deux enseignes de grande surface à Quillan en est l'illustration. La baisse des ressources fiscales économiques est de 86 000 € en 2019.

Je compte sur l'appui des forces de progrès de notre territoire pour me soutenir dans les discussions qui vont intervenir avec la CRC et l'État pour que notre service public soit maintenu et financé par la solidarité, et effectivement les maires des communes d'Espérasa et de Chalabre devront en assumer leur part qui est proportionnelle à leur importance, et non par l'accroissement de la fiscalité et la contribution de nos petites communes.

Enfin, je termine en posant une question simple à M. Aulombard : depuis le vote du 20 décembre 2018, travaillé avec la sous-préfecture et l'Agence Régionale de Santé, rendant la compétence à la commune, où en est le projet de MSP sur le terrain du centre bourg ?

Francis SAVY,
Président de la communauté de communes des Pyrénées Audoises